



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : **17 novembre 2025**

Numéro de la délibération : **DEL/NLB/25/11/198**

<p>Date Convocation 10/11/2025</p> <p>Date Affichage 10/11/2025</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 27 - présents 17 - procurations 04 - absents 06 	<p>Le 17 Novembre Deux Mille Vingt Cinq à 19 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 17 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Valérie AURIAUX, Michel CHARUAU, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Sandrine TARAUD, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD,</p> <p>PROCURATIONS 4 : Rémy BONNIN Sophie FERRY, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU qui ont donné respectivement procuration à Carole CHARUAU, Judith LE RALLE, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU et Patrice BERNARD</p> <p>ABSENTS 6 : Michel BRUNEAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD, LEBRIS, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Manuella AUGEREAU</p>
--	--

SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION MONTS ET MARAIS BASKET – 2025-2028

Rapporteur : Brigitte GIGOU

Depuis mai 2022, un protocole d'urgence via une convention d'accueil des lycéens à Port Fromentine a été mis en place dans le cas où, un vendredi soir le bateau ne passe pas (problème d'avaries de moteur au dernier moment ou tempête) entre :

- la Compagnie Yeu Continent qui préviendra les deux collectivités concernées : La Barre de Monts et l'Île d'Yeu avertiront immédiatement la Préfecture
- la Préfecture qui déclenchera l'intervention de l'association départementale de protection civile qui se chargera d'apporter des lits et du ravitaillement pour les jeunes
- la Mairie de la Barre de Monts qui mettra à disposition deux salles de sport pour les accueillir
- la Mairie de l'Île d'Yeu qui déclenchera l'intervention de l'association Monts et Marais Basket située à Saint Jean de Monts.

Le rôle de cette association est de prendre en charge les jeunes, de les accueillir et de veiller à ce que la soirée et la nuit se passe dans de bonnes conditions.

En contrepartie de sa participation à ce dispositif, il est proposé de lui verser une participation annuelle.

Cette convention a été approuvée par délibération du 19 Juillet 2022.

Cette convention en pièce jointe est signée pour une durée d'un an, à partir du 1er Septembre 2025 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2026 et reconductible tacitement 2 fois.

Considérant que la collectivité souhaite apporter toutes les garanties aux parents d'une prise en charge des adolescents face à une situation peu probable mais néanmoins possible,

Considérant qu'il vaut mieux anticiper ce problème plutôt que de le subir le cas échéant,

Considérant que l'association Monts et Marais Basket est un partenaire sérieux et fiable,

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (21 POUR) :

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention avec l'association Monts et Marais Baskets et notamment ses incidences financières
- **ACCORDE** le versement d'une participation de 1 000 euros annuel à l'association correspondant à l'astreinte qu'elle devra effectuer chaque vendredi durant la période scolaire.
- **DIT** que la participation sera imputée au compte 6042-25200

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARUAU